

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 19881
Numéro SIREN : 702 012 956
Nom ou dénomination : ALTRAN TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 81960

ALTRAN TECHNOLOGIES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Associé unique
ALTRAN TECHNOLOGIES
76, avenue de Kléber
75016 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTRAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises,

particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur la pertinence de l'information fournie dans les notes de l'annexe notamment pour ce qui concerne les points suivants :

- Les immobilisations financières de votre société, constituées de titres de participations et de prêts et créances long terme, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 2 048 574 k€, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les paramètres utilisés, et à revoir les calculs effectués par la société.
- Des provisions pour charges et litiges sont comptabilisées au bilan par votre société pour un montant de 353 024 k€ au 31 décembre 2021. Les provisions pour charges et litiges sont constituées et évaluées selon les modalités décrites dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté notamment (i) à examiner les procédures mises en œuvre par la société pour recenser les risques auxquels elle est exposée, (ii) à confirmer par l'ensemble des experts et/ou conseils de la société notre compréhension des litiges et réclamations, (iii) à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions avec, le cas échéant, le support de nos experts dans les domaines concernés par les risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 juin 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Richard Béjot

Anne-Laure Rousselou

COMPTES ANNUELS
AU 31/12/2021

Altran Technologies SAS

Bilan – Actif

<i>(en euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	2 271 222 957	85 441 015	2 185 781 941	2 084 417 916
Immobilisations incorporelles				
Brevets, licences, marques	35 377 607	25 189 305	10 188 301	22 353 083
Autres immobilisations incorporelles	120 218 562		120 218 562	120 218 562
Immobilisations incorporelles en cours	1 722		1 722	102 878
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	14 412 516	9 008 209	5 404 307	5 615 421
Immobilisations corporelles en cours	1 394 989		1 394 989	32 465
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	696 118 218	51 228 501	644 889 717	636 161 725
Prêts et autres immobilisations financières	1 403 699 343	15 000	1 403 684 343	1 299 933 782
ACTIF CIRCULANT	432 418 528	6 250 392	426 168 135	1 085 942 859
Matières premières et approvisionnements	46 195		46 195	52 881
En cours de production de biens et services	954 914		954 914	1 816 076
Marchandises	1 868		1 868	1 947
Avances versées	5 945		5 945	
Clients et comptes rattachés	297 513 460	2 002 008	295 511 452	315 530 829
Autres créances	131 895 031	4 248 384	127 646 647	722 760 626
Disponibilités et VMP	2 001 115		2 001 115	45 780 500
COMPTES DE REGULARISATION	10 639 227		10 639 227	52 574 599
Charges constatées d'avance	10 639 227		10 639 227	13 648 183
Ecart de conversion actif				38 926 416
TOTAL DE L'ACTIF	2 714 280 711	91 691 408	2 622 589 304	3 222 935 374

Bilan – Passif

<i>(en euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES	1 025 167 172	966 835 331
Capital	128 510 553	128 510 553
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 044 232 310	1 044 232 310
Réserve légale	12 851 055	12 851 055
Report à nouveau	(219 278 970)	315 119 840
Résultat de l'exercice	58 313 924	(534 398 810)
Provision réglementées	538 300	520 383
AVANCES CONDITIONNÉES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	391 480 503	471 614 934
DETTES	1 103 157 066	1 769 424 525
Emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	2 208 714	35 600
Emprunts & dettes financières divers	735 927 355	1 517 820 541
Avances reçues	124 070	68 725
Fournisseurs & comptes rattachés	165 836 325	85 395 326
Dettes fiscales & sociales	181 701 577	155 096 557
Dettes sur immobilisations		585 730
Autres dettes	17 359 026	10 422 046
COMPTES DE REGULARISATION	102 784 562	15 060 585
Produits constatés d'avance	37 725 064	14 982 620
Écart de conversion passif	65 059 497	77 965
TOTAL DU PASSIF	2 622 589 304	3 222 935 374

Compte de résultat

Compte de Résultat (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	1 010 992 635	925 220 942
Production stockée	(861 162)	(1 039 818)
Production immobilisée	92 919	279 798
Subventions d'exploitation	417 281	351 000
Reprises sur amortissements & provisions, transferts de charges	40 654 440	71 508 056
Autres produits	7 884 038	7 567 244
Produits d'exploitation	1 059 180 151	1 003 887 222
Autres achats et charges externes	(396 530 235)	(271 806 910)
Impôts & taxes	(20 769 811)	(27 545 489)
Salaires et traitements	(427 232 086)	(484 989 673)
Charges sociales	(184 797 159)	(195 955 744)
Dotations aux amortissements & aux provisions	(21 202 798)	(15 149 518)
Autres charges	(20 953 058)	(18 459 434)
Charges d'exploitation	(1 071 485 148)	(1 013 906 767)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(12 304 997)	(10 019 545)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Produits financiers	211 845 568	94 164 530
Charges financières	(41 236 357)	(378 314 253)
RESULTAT FINANCIER	170 609 210	(284 149 723)
RESULTAT COURANT	158 304 214	(294 169 268)
Produits exceptionnels	23 216 164	15 664 436
Charges exceptionnelles	(134 860 491)	(290 902 807)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(111 644 327)	(275 238 370)
Impôts sur les bénéfices	11 654 037	35 008 829
RESULTAT NET	58 313 924	(534 398 810)

Règles et méthodes comptables

Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2017.07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) et de ses modifications successives ainsi que des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran Technologies revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations disponibles ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui pourraient se révéler différentes dans le futur.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires des contrats en mode projet, et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds de commerce principalement).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques, les licences, les logiciels ainsi que les fonds de commerce et mali techniques de fusion. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Marques

Les marques correspondent aux frais de dépôt des marques et logos (essentiellement Altran Technologies) et ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels correspondent à des logiciels achetés ou créés.

Les logiciels créés destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Toutefois, ils peuvent être inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet est clairement identifié et suivi de façon individualisée et fiable ;
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- le projet a de sérieuses perspectives de rentabilité commerciale pour les logiciels destinés à être loués, vendus ou commercialisés ;
- la Société manifeste son intention de produire, de commercialiser ou d'utiliser en interne les logiciels concernés ;
- les frais faisant l'objet d'activation sont ceux directs, internes et externes, engagés durant les phases d'analyse organique, de programmation, de test, et pour le développement de ces logiciels.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 3 à 8 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées :

- des fonds de commerce acquis ou apportés au coût historique par les sociétés fusionnées ;
- du mali technique de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des titres des sociétés absorbées figurant à l'actif de la société absorbante et la valeur comptable apportée de ces sociétés.

Ils correspondent essentiellement aux malis techniques constatés lors de la fusion de 26 sociétés en 2006, de la fusion de 11 sociétés en 2013, du transfert universel de patrimoine d'OXO en 2018. Étant intégralement affectés aux fonds de commerce, ces malis ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, basé sur l'actualisation des *cash flows* prévisionnels issus de l'activité de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux installations et agencements, matériels de bureau, matériels informatiques et mobilier.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés principalement sur le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

- constructions	10 à 30 ans
- agencements et installations	9 à 10 ans
- matériels de transport	5 ans
- matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
- mobilier de bureau	9 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation et autres immobilisations financières figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte d'une valorisation d'entreprise effectuée à partir des perspectives de rentabilité (CA, EBIT, *cash flow*, taux de croissance) basées sur les plans d'affaires à 5 ans (méthode dite du *discounting cash flows*, un taux de croissance à l'infini et un taux d'actualisation sont appliqués). En l'absence de données disponibles sur ces agrégats la valeur d'utilité correspond à la quote part de la situation nette.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur comptable.

Stocks et en cours de production de services

Marchandises et approvisionnements

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Coûts de transition et/ou de transformation

Les coûts engagés dans la phase initiale de certains contrats (coûts de transition et/ou de transformation) peuvent être différés lorsque :

- ils sont spécifiques auxdits contrats ;
- ils se rapportent à une activité amenée à générer des avantages économiques futurs ;
- ils sont recouvrables.

Ces coûts sont alors classés en travaux en cours et repris au résultat au fur et à mesure de la perception des avantages économiques.

Dans le cas où un contrat deviendrait déficitaire, les coûts de transition sont dépréciés à hauteur de la perte prévue et une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée si nécessaire.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance (hors avance aux filiales), fondée sur la probabilité de son recouvrement, est inférieure à sa valeur comptable. Concernant les avances aux filiales, la valeur d'inventaire de ces créances suit la logique de dépréciation retenue pour les titres de participation.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation. La Société a recours à des experts indépendants pour l'estimation du montant.

Les principales provisions pour risques et charges que la Société est amenée à comptabiliser incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers, d'administrations ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêt.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation 2013-R02 de l'ANC, la Société a adopté la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de départ à la retraite, qui consiste à comptabiliser dans ses comptes annuels l'ensemble de ces engagements sous forme de provision.

Les engagements de retraite, basés sur les modalités légales et les dispositions de la convention collective SYNTEC, sont évalués par un cabinet d'actuaire indépendant.

La charge, exclusivement afférente aux indemnités de fin de carrière, est évaluée en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et comptabilisée :

- en résultat d'exploitation pour la partie afférente au coût des services et à l'amortissement des écarts actuariels ;
- en résultat financier pour la partie afférente aux intérêts d'actualisation.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) sont appelés pertes et gains actuariels. Les écarts d'engagement liés à des changements d'hypothèses font également partie des écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont constatés au compte de résultat selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement, sur la durée d'activité résiduelle des personnels bénéficiaires, des écarts excédant le plus élevé de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs des régimes à la date d'arrêt.

Les hypothèses actuarielles portent sur les données suivantes :

- table de mortalité ;
- rotation des effectifs ;
- taux d'actualisation ;
- taux d'inflation ;
- évolution des salaires.

Opérations en devises et écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en écart de conversion pour les devises des pays hors zone euro et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour perte de change.

Opérations à long terme et reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la Société.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations.

De plus, lorsque le résultat d'une transaction ne peut être estimé de façon fiable et qu'il n'est pas probable que les coûts encourus seront recouverts, le chiffre d'affaires n'est pas comptabilisé et les coûts encourus sont comptabilisés en charges.

Prestations en régie

Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés par Altran Technologies sur ces projets.

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations en mode projet

Ces contrats, avec obligation de résultat, ont un prix qui est soit fixé initialement pour la globalité du projet (*fixed price*) soit défini dans un contrat cadre pour chaque typologie de services qui seront commandés au fur et à mesure par le client.

Les contrats en mode projet donnent lieu à comptabilisation du chiffre d'affaires en fonction du degré d'avancement du projet et du résultat à terminaison attendu. Le cas échéant, une perte à terminaison est provisionnée lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits attendus du contrat.

Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été mise en place avec Capgemini SE, société intégrante.

La convention reprend essentiellement les points suivants :

Principe général

Il est retenu le principe de neutralité en vertu duquel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe dont Capgemini SE est la Société Intégrante, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Impôt sur les sociétés

Les filiales constatent, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles n'avaient jamais été intégrées.

L'impôt calculé par les filiales est déterminé après imputation des déficits antérieurs.

La constatation de cet impôt fait naître une créance de Capgemini SE sur Altran Technologies d'un montant identique.

La Filiale peut, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 209 du Code Général des Impôts, procéder à l'imputation des déficits disponibles nés antérieurement à l'entrée de la Filiale dans le périmètre d'intégration fiscale ainsi que des déficits nés postérieurement à cette date. Elle peut également imputer tout crédit d'impôt (existant ou à venir) qu'elle aurait pu imputer en l'absence de régime de groupe.

Toutefois, les créances de crédits d'impôt et les créances de report en arrière des déficits détenues par la Filiale avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt sur les sociétés dû par la Filiale à la Société Intégrante. La Filiale pourra en solliciter le remboursement auprès du comptable de la DGFIP à la date d'échéance.

La constatation de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles fait naître une créance de la Société Intégrante sur la Filiale d'un montant identique.

En cas d'exercice déficitaire, la Filiale ne sera titulaire à raison de ce déficit d'aucune créance sur la Société Intégrante quel que soit le choix d'imputation du déficit effectué par la Société Intégrante.

Modalités de règlement des impôts

La Filiale s'acquitte de son impôt sur les sociétés et de ses contributions additionnelles auprès de la Société Intégrante selon les mêmes modalités, aux mêmes échéances et sous les mêmes sanctions que si elle avait dû s'en acquitter auprès du Trésor Public.

Les acomptes d'impôt sur les sociétés excédentaires sont remboursés par la Société Intégrante à la Filiale dans les 30 jours qui suivent la date limite du paiement du solde de l'impôt sur les sociétés.

S'agissant du premier exercice d'intégration fiscale, la Filiale verse directement auprès du Trésor Public (ou de son ancienne société intégrante en application du 2 de l'article 223 N du CGI) les quatre acomptes d'impôt sur les sociétés et les acomptes de contributions dus, le cas échéant.

Date d'effet et durée

La convention prend effet rétroactivement au 1er janvier 2021.

Elle restera en vigueur aussi longtemps que la Filiale fera partie du périmètre du groupe fiscal intégré dont la Société Intégrante, ou toute société venant aux droits et obligations de celle-ci, est la société de tête, mais pourra être révisée d'un commun accord entre les parties.

Modalités lors de la sortie du groupe fiscal

Lors de la cessation du groupe intégré ou de la sortie de la Filiale, la Société Intégrante et la Filiale se rapprocheront et conviendront entre elles, le cas échéant, des conséquences de cette cessation ou sortie.

Les acomptes d'impôt sur les sociétés que la Société Intégrante devra verser pour le compte de la Filiale pendant les douze mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la Filiale au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et, pour les autres, cinq jours avant leur échéance légale. Toutefois, ce montant ne pourra excéder le montant des acomptes calculés sur le résultat 2058 A bis de la Filiale de l'exercice précédant sa sortie, sauf application le cas échéant des dispositions relatives au quatrième acompte majoré.

Les compléments éventuels d'impôt générés par les rectifications apportées au résultat d'ensemble en raison de la sortie du groupe de la Filiale sont à la charge exclusive de la Société Intégrante.

Instruments financiers

Altran Technologies applique le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

À ce titre les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

Les primes payées dans le cadre des opérations de couverture font l'objet d'un étalement dans le compte de résultat sur la période de couverture.

En décembre 2021, la société a mis en place des couvertures pour la totalité du montant du prêt intragroupe à la société Octavia Holdco (1,526mUSD).

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Pandémie Coronavirus

Au cours de l'année 2021, la société a continué à bénéficier du redémarrage de l'activité économique amorcé au 4ème trimestre 2020 dans tous les domaines et particulièrement dans les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile très impactés par la pandémie Covid-19.

Contrairement à 2020 et compte tenu du redémarrage de l'activité, la société a eu très peu recours au à l'activité partielle. La société n'a demandé aucun report de délai de paiements d'échéances sociales et fiscales.

Cession de titres de participations

Le 2 août 2021, cession des titres de participation de sa filiale Altran US Corp à Capgemini North America.

Le 08 octobre 2021, cession des titres de participation de sa filiale Altran Norge à Capgemini Norge.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Apports partiels d'actif – Capgemini Technology Services

Il a été décidé, dans le cadre juridique d'un apport partiel, le transfert des branches d'activité « Finance et Public Sector » (ci-après « FSP ») et IT France de la Société, au profit de la société Capgemini Technology Services, société indirectement détenue par l'Associé Unique.

L'opération d'apports partiels d'actif a été formalisée par convention d'apports partiels d'actif conclue le 16 février 2022 entre la Société (en qualité d'apporteur) et la société Capgemini Technology Services (en qualité de bénéficiaire), définissant les termes, modalités et conditions juridique des apports partiels d'actif.

Aucun autre événement important n'est survenu.

Notes relatives à certains postes du bilan

Immobilisations et amortissements

Immobilisations (en euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises hors service ou transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Brevets, licences, marques	42 602 831	888 485	8 113 709	35 377 607
Fonds de commerce	27 522 393			27 522 393
Autres immobilisations incorporelles (a)	92 696 169			92 696 169
Immobilisations incorporelles en cours (b)	102 878	1 722	102 878	1 722
TOTAL 1	162 924 271	890 207	8 216 587	155 597 891
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisations corporelles	22 582 102	3 450 996	11 620 582	14 412 516
Immobilisations corporelles en cours	32 465	1 394 989	32 465	1 394 989
TOTAL 2	22 614 567	4 845 984	11 653 047	15 807 505
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées (c)	748 386 981	40 740 000	93 008 762	696 118 218
Prêts et autres immobilisations financières (d)	1 299 948 782	135 634 263	31 883 702	1 403 699 343
TOTAL 3	2 048 335 763	176 374 263	124 892 464	2 099 817 561
TOTAL GENERAL (1+2+3)	2 233 874 601	182 110 455	144 762 099	2 271 222 957

(a) Les 92,7 millions d'euros en « Autres immobilisations incorporelles » correspondent principalement aux malis techniques issus de la fusion dans Altran Technologies de 26 sociétés en 2006, de 11 sociétés en 2013 et la société OXO en 2017, diminué en 2020 par l'apport partiel d'actif réalisé au profit de la société Altran Technology & Engineering Center.

(b) Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement à des logiciels achetés ou créés en cours de développement.

(c) Participations

L'augmentation des participations correspond à une augmentation du capital :

- Pour 1 300 milliers d'euros sur Altran Education Services
- Pour 19 000 milliers d'euros sur Altran Prototypes Automobile
- Pour 440 milliers d'euros sur Altran Allemagne
- Pour 20 000 milliers d'euros sur Altran Connected Solution

La diminution des participations correspond à la cession des titres de participations :

- Pour 90 352 milliers d'euros d'Altran US
- Pour 2 350 milliers d'euros d'Altran Norvège

(d) Les variations des prêts concernent principalement les opérations relatives au prêt intragroupe à la société Octavia Holdco.

Amortissements / Provisions des immobilisations (en euros)	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Brevet, licences, marques	20 249 748	10 025 350	5 085 793	25 189 305
TOTAL 1	20 249 748	10 025 350	5 085 793	25 189 305
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisations corporelles	16 793 681	2 444 963	10 445 412	8 793 232
TOTAL 2	16 793 681	2 444 963	10 445 412	8 793 232
TOTAL GENERAL (1+2)	37 043 429	12 470 313	15 531 205	33 982 537

Provisions et dépréciations

<i>(en euros)</i>	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations Corporelles	173 000	904 977	863 000	214 977
Participations et créances rattachées (a)	112 225 256	31 705 746	92 702 501	51 228 501
Autres immobilisations financières	15 000			15 000
TOTAL IMMOBILISATIONS	112 413 256	32 610 723	93 565 501	51 458 478
CRÉANCES CLIENTS	1 577 436	445 502	20 930	2 002 008
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	4 259 909	5 895	17 419	4 248 384
Provisions pour charges et litiges (b)	396 624 162	8 266 706	51 867 286	353 023 583
Provisions pour pensions et obligations similaires	36 064 356	3 193 331	800 766	38 456 921
Provision pour perte de change	38 926 416		38 926 416	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	471 614 934	11 460 037	91 594 468	391 480 503
TOTAL	589 865 534	44 522 158	185 198 318	449 189 373

(a) Participations et créances rattachées

Augmentations : Provision sur titres de participations, dont 15,6 millions sur les titres de la société Altran Prototypes Automobiles et 15,2 millions sur les titres de la société Altran Connected Solutions.

Diminutions : Annulation des provisions sur titres de participation suite à la cession des titres de participation de la société Altran Solutions pour 90,35 millions et de la société Altran Norvège pour 2,35 millions.

(b) Provisions pour charges et litiges :

Les dotations sont essentiellement imputables :

- aux litiges qui opposent depuis plusieurs années la société et certains de ses salariés ou anciens salariés,
- aux diverses procédures en cours d'ordre légal ou réglementaire,
- aux couts de restitutions des locaux

Concernant les reprises, elles sont principalement motivées par :

- l'amélioration des situations nettes négatives de plusieurs filiales françaises et internationales,
- diverses procédures d'ordre légal ou réglementaire sans objet,
- au litige "heures supplémentaires" suite aux paiements exécutoires du fait de décisions de justice.

Reprise de provisions pour risques et charges

<i>(en euros)</i>	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Total
Charges et litiges	12 554 040	39 313 246	51 867 286
Pensions et obligations similaires	800 766		800 766
Perte de change		38 926 416	38 926 416
TOTAL	13 354 806	78 239 662	91 594 468

Provisions pour pensions et obligations similaires**Mouvements de l'exercice**

	(en euros)
Coût des services rendus	3 167 834
Charges d'intérêts	128 400
Amortissement du coût des services passés	184 708
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(287 611)
Dotation de l'exercice	3 193 331
Utilisation	800 766
Reprise de l'exercice	800 766

Hypothèses actuarielles

	Rappel des hypothèses au 31/12/2020	Hypothèses au 31/12/2021
Paramètres économiques		
Taux d'actualisation	0,40%	0,82%
Taux de revalorisation salariale	Jusqu'à 34 ans : 2,00% Après 35 ans : 1,50%	Jusqu'à 34 ans : 2,00% Après 35 ans : 1,50%
Taux de charges sociales	Table 1 ci-dessous	Table 1 ci-dessous
Paramètres démographiques		
Initiative du départ	100% Départ Volontaire	
Age de départ à la retraite	66 ans	66 ans
Table mortalité	INSEE TH-TF 14-16	INSEE TH-TF 14-16
Table de turnover	Table 2 ci-dessous	Table 2 ci-dessous

Tables de turnover - Taux de sortie par an	
Age	Table 2
Jusqu'à 24 ans	21,90%
25 à 29 ans	24,20%
30 à 34 ans	17,80%
35 à 39 ans	11,90%
40 à 44 ans	8,80%
45 à 49 ans	7,60%
50 à 54 ans	3,40%
55 à 60 ans	1,80%
60 ans et plus	0,00%

Stocks de gains et pertes actuariels

	en euros)
Montant des (pertes) gains actuariels non reconnus	9 129 387
Montant des services non reconnus	(178 339)

État des échéances des créances

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 403 697 343	21 571 494	1 382 125 849
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 379 625 526	906 765	1 378 718 761
Autres immobilisations financières	24 071 817	20 664 728	3 407 088
Créances de l'actif circulant	440 047 718	351 601 342	88 446 376
Créances clients	297 513 460	295 165 696	2 347 764
Personnel et comptes rattachés	5 849 308	5 849 308	
Etat	108 928 370	29 009 177	79 919 193
Groupes et associés	9 313 987	9 313 987	
Débiteurs divers	7 803 366	3 108 937	4 694 430
Charges constatées d'avance	10 639 227	9 154 238	1 484 989
TOTAL	1 843 745 061	373 172 836	1 470 572 225

Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Ouverture	Mouvements de la période sur le capital		Affectation du résultat N-1	Résultat N	Valeur fin exercice
		Augmentation	Réduction			
Capital social ou individuel	128 510 553					128 510 553
Primes d'émission	972 593 983					972 593 983
Primes de fusion	71 638 327					71 638 327
Ecarts de réévaluation						
Réserve légale	12 851 055					12 851 055
Report à nouveau	315 119 840			(534 398 810)		(219 278 970)
Résultat de l'exercice	(534 398 810)			534 398 810	58 313 924	58 313 924
Provisions réglementées	520 383	17 917				538 300
TOTAL CAPITAUX PROPRES	966 835 331	17 917			58 313 924	1 025 167 172

Composition du capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social d'Altran Technologies s'élève à 128 510 552,50 euros divisé en 257 021 105 actions ordinaires.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominal
Actions composant le capital social en début d'exercice	257 021 105	0,5 euro
Actions composant le capital social de l'exercice	257 021 105	0,5 euro

Dont 2 461 800 actions détenues par Altran Technologies pour un montant de 19,9 millions d'euros.

Emprunts

Emprunt Groupe Caggemini SE

Altran Technologies a procédé dans le courant de l'année 2021 :

-à un remboursement total du prêt de 181,48 millions d'euros

-à un remboursement partiel de 593,2 millions d'euros sur le 2^{ème} prêt, portant le solde au 31 décembre 2021 à 735,8 millions d'euros.

La charge d'intérêts au titre de l'exercice s'élève à 7 188 milliers d'euros.

Autres lignes de crédit et gestion de la trésorerie

Affacturage

La société a mis fin à ce contrat en date du 15/01/2021.

Gestion de trésorerie

Les liquidités d'Altran Technologies sont placées auprès de la société GMTS, filiale de la société Altran Technologies, assurant la gestion de trésorerie centralisée, ce qui permet de réduire le risque de liquidité.

Une procédure est mise en œuvre pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du Groupe dans les filiales et au niveau central, dont l'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de trésorerie des filiales sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie GMTS, société de droit français ;

La gestion du risque de taux est assurée par la direction financière du groupe.

État des échéances des dettes

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédits	2 208 714	2 208 714		
Emprunts et dettes financières divers	735 927 355	127 355	735 800 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	165 836 325	165 836 325		
Dettes fiscales et sociales	181 701 577	181 701 577		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	17 359 026	17 359 026		
Produits constatés d'avance	37 725 064	37 725 064		
TOTAL DES DETTES	1 140 758 061	404 958 061	735 800 000	

Entreprises liées et participations

Actifs et passifs concernant les entreprises liées (en euros)

Participations	691 994 495
Dépréciation des titres de participations	(51 212 533)
Prêts et intérêts courus	1 350 375 266
Créances clients et comptes rattachés	80 717 607
Autres créances et charges constatées d'avance	9 786 616
Provisions pour risques et charges	140 524 521
Emprunts et dettes financières divers	735 924 176
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 181 769
Autres dettes et produits constatés d'avance	2 385 506

Charges et produits concernant les entreprises liées (en euros)

Produits d'exploitation	175 020 672
Charges d'exploitation	268 030 429
Produits financiers	172 910 552
Charges financières	38 927 270
Produits exceptionnels	380 020
Charges exceptionnelles	97 072 956

Les transactions entre parties liées, visées à l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, ayant été conclues à des conditions normales de marché aucune information n'est à fournir.

Produits à recevoir

*(en euros)***Montant**

Créances clients et comptes rattachés	73 417 401
Autres créances	1 561 631
Créances fiscales et sociales	21 525 518
Groupe et associés	3 250 000
Total	99 754 550

Charges à payer

*(en euros)***Montant**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55 800
Emprunts et dettes financières divers	124 176
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	124 693 375
Dettes fiscales et sociales	104 094 570
Autres dettes	13 762 413
TOTAL	242 730 334

Charges et produits constatés d'avance

<i>(en euros)</i>	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	10 639 227	37 725 064
TOTAL	10 639 227	37 725 064

Crédit-bail

Néant.

Instruments financiers**Dérivés de taux**

La majorité des dettes financières auprès des établissements de crédit est contractée à taux variable essentiellement indexé sur le taux de référence EURIBOR ou LIBOR. Conformément au contrat de crédit une couverture de taux a été mise en place sur le Term Loan B.

La juste valeur au 31 décembre 2021 est de 0 euros.

	Date de départ	Date d'échéance	Type	Niveau CAP	Montant nominal	Taux de référence	Devise
Morgan Stanley	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,470 %	400 000 000	Euribor3M	EUR
Goldman Sachs	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,458 %	400 000 000	Euribor3M	EUR
CACIB	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,455 %	200 000 000	Euribor3M	EUR

Notes relatives au compte de résultat**Ventilation du chiffre d'affaires net**

<i>(en euros)</i>	31/12/2021
<i>Répartition par secteurs d'activité</i>	
Ventes de marchandises	
Prestations de biens et services	1 010 992 635
TOTAL	1 010 992 635
<i>Répartition par marchés géographiques</i>	
Chiffres d'affaires nets-France	926 724 808
Chiffres d'affaires nets-Export	84 267 827
TOTAL	1 010 992 635

Résultat financier

<i>(en euros)</i>	Charges financières	Produits financiers
Intérêts sur compte courant Groupe	1 614	
Intérêt sur découvert et escompte	154 914	
Intérêts sur instruments de couverture	1 866 667	
Intérêts sur dettes commerciales	8 931	
Intérêts sur dettes Financières - Groupe	7 188 080	
Escomptes accordés	11 092	
Pertes de change	136 854	
Charges financières sur affacturage	2 230	
Provision dépréciation titres de participation	31 705 746	
Provision situation nette négative filiales	31 829	
Provision engagement retraite	128 400	
Dividendes reçus Groupe		20 278 012
Revenus de créances rattachées à des participations		28 903 857
Intérêts sur compte courant Groupe		194 183
Reprise de provisions financières		69 643 485
Reprise de provision pour dépréciation titres de participation		92 702 501
Gains de change		101 644
Autres produits financiers		21 885
TOTAL	41 236 357	211 845 568

Résultat exceptionnel

<i>(en euros)</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	147 683	
Charges exceptionnelles de restructuration	5 018 472	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion hors groupe	24 455 663	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion groupe	4 370 455	
Valeurs nettes comptables des immobilisations sorties de l'actif	96 926 603	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	2 899 570	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles de restructuration	119 150	
Dotations aux amortissements dérogatoires	17 917	
Dotations pour dépréciations d'autres actifs courants	904 977	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion hors groupe		2 517 688
Produits exceptionnels sur opérations de gestion groupe		380 019
Produits de cession des immobilisations cédées		121 501
Reprises de provisions de restructuration		291 600
Reprises de provisions pour dépréciations d'autres actifs courants		425 000
Reprises de provisions exceptionnelles diverses		19 480 356
TOTAL	134 860 491	23 216 164

Les charges exceptionnelles de restructuration (5 018 milliers d'euros) correspondent essentiellement à des transferts de charges d'exploitation (coûts salariaux, honoraires et charges diverses) qui, après analyse, sont reclassés en résultat exceptionnel.

Impôts sur les sociétés et impact de l'intégration fiscale

<i>(en euros)</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	158 304 214	(43 533 659)	114 770 555
Résultat exceptionnel	(111 644 327)	30 702 190	(80 942 137)
Résultat comptable	46 659 887	(12 831 469)	33 828 418
Différences permanentes	(24 315 068)	6 686 644	(17 628 424)
Différences temporaires	63 413 333	(17 438 667)	45 974 666
Résultat fiscal individuel avant imputation des déficits reportables	85 758 152	(23 583 492)	62 174 660
Création de déficits reportables	(43 379 076)	11 929 246	(31 449 830)
Résultat fiscal individuel après imputation des déficits reportables	42 379 076	(11 654 246)	30 724 830
Contributions additionnelles		(359 411)	(359 411)
Impôts sur les sociétés et contributions des filiales bénéficiaires		(1 465 476)	(1 465 476)
Crédits d'impôts		25 309 149	25 309 149
Impôts et contributions sur exercices antérieurs		(175 979)	(175 979)
RESULTAT NET	46 659 887	11 654 037	58 313 924

Au 1^{er} janvier 2021, intégration d'Altran Technologies dans le périmètre fiscal de Capgemini.

Les déficits de l'ancien groupe fiscal d'Altran restent acquis au « sous-périmètre Altran » au niveau de la société Altran Technologies.

En contrepartie, Altran Technologies indemniserà ses filiales au titre des déficits qu'elles auraient pu utiliser sur la période 2021-2025.

En 2021, la société a constaté une indemnisation à verser à ses filiales pour un montant de 2,7 millions d'euros.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires <i>(en euros)</i>	Montant	Impôt
C3S	1 450 000	374 535
Provisions indemnités fin de carrière	38 456 921	9 933 423
Autres provisions pour risques et charges	1 146 431	296 123
Déficit fiscaux	303 706 240	78 447 322
ALLEGEMENTS	344 759 592	89 051 403

Effectifs**Personnel salarié moyen**

Catégorie	2021	2020
Cadres	8 277	9 383
Agents de maîtrise, Employés et techniciens	1 048	1 158
TOTAL	9 325	10 541

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination	Forme juridique	Adresse siège social	Siret	% de détention
CAPGEMINI	SE	11 RUE DE TILSIITT - 75017 PARIS	330 703 844 00036	100%

L'ensemble des informations financières (communiqués, présentations, rapports) est disponible sur le site internet du Groupe: <http://capgemini.com>

Engagements hors bilan

Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Loyers & matériel de bureau	38 644					38 644
Cautions et garanties	161 988		158 038			3 950
Swap / Cap / Tunnel	1 000 000					1 000 000
Autres engagements : locations véhicules	5 094					5 094
Clauses de non-concurrence	68					68

Engagements reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Néant						

Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Créances, Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1 - FILIALES FRANCAISE DÉTENUES A PLUS DE 50 % (en milliers d'euros)										
Altran ACT	1	(136 494)	100%	1	0			314 494	9 804	
Altran Allemagne	777	(48)	100%	1 271	729				(48)	
Altran Connected Solutions	8 199	(3 425)	100%	29 993	4 774			3 654	(4 425)	
Altran Education Services	146	278	100%	4 363	424			1 297	274	
Altran Lab	20 000	18 274	100%	23 762	23 762			46 625	4 823	
Altran Participations	37	89	100%	37	37				25	
Altran Technology & Engineering Center	975	(1 973)	100%	13 306	13 306			119 335	(7 514)	
Altran Prototypes Automobiles	10 323	(6 879)	100%	19 054	3 444			24 370	(6 879)	
G.M.T.S.	200	91 825	80%	160	160	5 982			65 906	
Logiquial	37	647	100%	37	37			1 184	240	200
2 - FILIALES FRANCAISES DETENUES A MOINS DE 50% (en milliers d'euros)										
R21			46,99%	16						
	Devises	Devises								
3 - FILIALES ETRANGERES DETENUES A PLUS DE 50% (en milliers de devises)										
			En norm€	Euros	Euros	Euros		Devises	Devises	Euros
Altran (Belgique)	62	64 271	99,84%	31	31			79 316	5 991	4 992
Altran Innovación (Espagne)	2 000	144 330	100%	84 142	84 142	3 250		260 123	16 474	
Altran International (Pays-Bas)	125 000	267 609	100%	399 178	399 178				(60 944)	
Altran Italia (Italie)	5 000	78 976	100%	70 305	70 305			273 986	16 761	10 000
Altran Middle East (E.A.U.)	69	(24 273)	86%	5 902				4 247	(6 016)	
Altran Sverige (Suède)	596	118 341	100%	12	12			563 717	(6 707)	
Altran Switzerland (Suisse)	1 000	15 630	100%	2 397	2 397			81 744	6 459	1 836
Altran Telnnet Corporation (Tunisie)	19 507	7 162	70%	5 104	5 104			15 426	1 144	
Altran UK Holding (Royaume Uni)	22 500	29 507	100%	32 927	32 927			384	12 997	
MG2 Engineering (Maroc)	300	37 652	50%	14	14			145 000	13 221	
4 - PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)										
H2SCAN USA			1,73%	2 350	2 350					
SKYDWELLER AERO INC			2,64%	1 757	1 757					

ALTRAN TECHNOLOGIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 128 510 552,50 euros
Siège social : 76 avenue Kléber, 75016 Paris
702 012 956 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin,

La société CAPGEMINI, Société Européenne au capital de 1 379 132 192 euros, ayant son siège social 11, rue de Tilsitt, 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 703 844, associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »), représentée par son Directeur Général, Monsieur Aïman EZZAT, a été appelée, sur convocation du Président, à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Rapport de gestion du Président - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (*1^{ère} résolution*)
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice (*2^{ème} résolution*)
- ✓ Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce (*3^{ème} résolution*)
- ✓ Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur William Rozé (*4^{ème} résolution*)
- ✓ Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet PricehousewaterCoopers Audit (*5^{ème} résolution*)
- ✓ Annulation d'actions auto-détenues par voie de réduction du capital social de la Société (*6^{ème} résolution*)
- ✓ Modification subséquente des statuts de la Société sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la réduction de capital (*7^{ème} résolution*)
- ✓ Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires de publicité (*8^{ème} résolution*)

Sont mis à la disposition de l'Associé Unique :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé Unique ;
- la copie de la lettre d'information adressée aux Commissaires aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport du Président ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital social ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises ;
- le texte des résolutions proposées.

Etant précisé que le rapport des Commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les statuts ont été préalablement communiqués à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés et desquels il ressort un bénéfice net de 58 313 924,06 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39 alinéa 4 du Code Général des Impôts s'élève à 1 855 206 euros au titre de l'exercice 2021.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit la somme de 58 313 924,06 euros, au compte de « Report à nouveau », qui sera ainsi porté à la somme de 160 965 046,19 euros débiteurs.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les remboursements de prime d'émission ou distributions de dividende effectuées au titre des trois (3) exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du Code général des impôts ont été les suivants :

Exercice de mise en paiement	Prime d'émission / Dividende Montant par action	Montant total distribué	Nombre d'actions concernées
2020	0 €	0 €	0
2019	0,24 €	61 094 233,20 €	254 559 305
2018	0,24 €	60 913 593,60 €	253 806 640

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de l'absence de convention règlementée intervenue sur l'exercice 2021.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur William Rozé

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et après avoir constaté que le mandat de Directeur Général de Monsieur William Rozé expire à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une durée de 2 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet PricehousewaterCoopers Audit

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et après avoir constaté que le mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, expire à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME DECISION

Annulation d'actions auto-détenues par voie de réduction du capital social de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital non motivée par des pertes, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition formée dans les délais légaux par les créanciers sociaux titulaires d'une créance antérieure à la date du dépôt du présent procès-verbal au greffe ou, en cas d'opposition(s), du rejet de celle(s)-ci par le Tribunal de Commerce conformément aux dispositions de l'article L. 225-205 al.3 du Code de commerce :

- décide de réduire le montant du capital social d'un montant de 1 230 900 euros, conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce, pour le ramener de 128 510 552,50 euros à un montant de 127 279 652,50 euros, par l'annulation de 2 461 800 actions auto-détenues par la Société de valeur nominale de 0,50 euro ;
- décide d'imputer la somme de 18 679 725,50 euros, correspondant à la différence entre la valeur de rachat des actions annulées, soit 19 910 625,50 euros, et leur valeur nominale, soit 1 230 900 euros, sur le compte « prime d'émission » ;

- donne tous pouvoirs au Président à l'effet de constater la réalisation de la condition suspensive susvisée et le caractère définitif de la réduction de capital.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SEPTIEME DECISION

Modification subséquente des statuts de la Société sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la réduction de capital

L'Associé Unique, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide, sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition à la réduction de capital faite dans les délais légaux par les créanciers sociaux antérieurs à la date du dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de Commerce de Paris ou du rejet sans condition de la ou des oppositions par ledit Tribunal conformément à l'article L. 225-205 al.3 du Code de commerce, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 127 279 652,50 € (cent vingt-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-deux euros et cinquante centimes). Il est divisé en 254 559 305 actions de 0,50 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie. »

L'Associé Unique délègue également au Président de la Société tous pouvoirs à l'effet de constater la modification des statuts susvisée après avoir constaté la réalisation définitive de la réduction de capital.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

HUITIEME DECISION

Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires de publicité

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à la société « Affiches Parisiennes », dont le siège social est au 3, rue de Pondichéry – 75015 Paris (572 227 573 RCS PARIS), ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.


Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Signature électronique

Les présentes décisions sont signées par l'Associé Unique au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire de services tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des copies numériques conformément à l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le présent document, signé électroniquement via DocuSign, (i) constitue l'original, (ii) constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil français (c'est-à-dire qu'il a la même force probante qu'un document manuscrit signé sur papier, et (iii) sa signature électronique doit être considérée comme une signature originale.

DocuSigned by:
 *Aïman Ezzat*
4BB0D1254B93401...

Capgemini S.E.

Représentée par M. Aïman EZZAT

ALTRAN TECHNOLOGIES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Associé unique
ALTRAN TECHNOLOGIES
76, avenue de Kléber
75016 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTRAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises,

particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur la pertinence de l'information fournie dans les notes de l'annexe notamment pour ce qui concerne les points suivants :

- Les immobilisations financières de votre société, constituées de titres de participations et de prêts et créances long terme, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 2 048 574 k€, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les paramètres utilisés, et à revoir les calculs effectués par la société.
- Des provisions pour charges et litiges sont comptabilisées au bilan par votre société pour un montant de 353 024 k€ au 31 décembre 2021. Les provisions pour charges et litiges sont constituées et évaluées selon les modalités décrites dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté notamment (i) à examiner les procédures mises en œuvre par la société pour recenser les risques auxquels elle est exposée, (ii) à confirmer par l'ensemble des experts et/ou conseils de la société notre compréhension des litiges et réclamations, (iii) à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions avec, le cas échéant, le support de nos experts dans les domaines concernés par les risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 juin 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Richard Béjot

Anne-Laure Rousselou

COMPTES ANNUELS
AU 31/12/2021

Altran Technologies SAS

Bilan – Actif

<i>(en euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	2 271 222 957	85 441 015	2 185 781 941	2 084 417 916
Immobilisations incorporelles				
Brevets, licences, marques	35 377 607	25 189 305	10 188 301	22 353 083
Autres immobilisations incorporelles	120 218 562		120 218 562	120 218 562
Immobilisations incorporelles en cours	1 722		1 722	102 878
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	14 412 516	9 008 209	5 404 307	5 615 421
Immobilisations corporelles en cours	1 394 989		1 394 989	32 465
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	696 118 218	51 228 501	644 889 717	636 161 725
Prêts et autres immobilisations financières	1 403 699 343	15 000	1 403 684 343	1 299 933 782
ACTIF CIRCULANT	432 418 528	6 250 392	426 168 135	1 085 942 859
Matières premières et approvisionnements	46 195		46 195	52 881
En cours de production de biens et services	954 914		954 914	1 816 076
Marchandises	1 868		1 868	1 947
Avances versées	5 945		5 945	
Clients et comptes rattachés	297 513 460	2 002 008	295 511 452	315 530 829
Autres créances	131 895 031	4 248 384	127 646 647	722 760 626
Disponibilités et VMP	2 001 115		2 001 115	45 780 500
COMPTES DE REGULARISATION	10 639 227		10 639 227	52 574 599
Charges constatées d'avance	10 639 227		10 639 227	13 648 183
Ecart de conversion actif				38 926 416
TOTAL DE L'ACTIF	2 714 280 711	91 691 408	2 622 589 304	3 222 935 374

Bilan – Passif

<i>(en euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES	1 025 167 172	966 835 331
Capital	128 510 553	128 510 553
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 044 232 310	1 044 232 310
Réserve légale	12 851 055	12 851 055
Report à nouveau	(219 278 970)	315 119 840
Résultat de l'exercice	58 313 924	(534 398 810)
Provision réglementées	538 300	520 383
AVANCES CONDITIONNÉES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	391 480 503	471 614 934
DETTES	1 103 157 066	1 769 424 525
Emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	2 208 714	35 600
Emprunts & dettes financières divers	735 927 355	1 517 820 541
Avances reçues	124 070	68 725
Fournisseurs & comptes rattachés	165 836 325	85 395 326
Dettes fiscales & sociales	181 701 577	155 096 557
Dettes sur immobilisations		585 730
Autres dettes	17 359 026	10 422 046
COMPTES DE REGULARISATION	102 784 562	15 060 585
Produits constatés d'avance	37 725 064	14 982 620
Écart de conversion passif	65 059 497	77 965
TOTAL DU PASSIF	2 622 589 304	3 222 935 374

Compte de résultat

Compte de Résultat (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	1 010 992 635	925 220 942
Production stockée	(861 162)	(1 039 818)
Production immobilisée	92 919	279 798
Subventions d'exploitation	417 281	351 000
Reprises sur amortissements & provisions, transferts de charges	40 654 440	71 508 056
Autres produits	7 884 038	7 567 244
Produits d'exploitation	1 059 180 151	1 003 887 222
Autres achats et charges externes	(396 530 235)	(271 806 910)
Impôts & taxes	(20 769 811)	(27 545 489)
Salaires et traitements	(427 232 086)	(484 989 673)
Charges sociales	(184 797 159)	(195 955 744)
Dotations aux amortissements & aux provisions	(21 202 798)	(15 149 518)
Autres charges	(20 953 058)	(18 459 434)
Charges d'exploitation	(1 071 485 148)	(1 013 906 767)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(12 304 997)	(10 019 545)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Produits financiers	211 845 568	94 164 530
Charges financières	(41 236 357)	(378 314 253)
RESULTAT FINANCIER	170 609 210	(284 149 723)
RESULTAT COURANT	158 304 214	(294 169 268)
Produits exceptionnels	23 216 164	15 664 436
Charges exceptionnelles	(134 860 491)	(290 902 807)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(111 644 327)	(275 238 370)
Impôts sur les bénéfices	11 654 037	35 008 829
RESULTAT NET	58 313 924	(534 398 810)

Règles et méthodes comptables

Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2017.07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) et de ses modifications successives ainsi que des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran Technologies revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations disponibles ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui pourraient se révéler différentes dans le futur.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires des contrats en mode projet, et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds de commerce principalement).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques, les licences, les logiciels ainsi que les fonds de commerce et mali techniques de fusion. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Marques

Les marques correspondent aux frais de dépôt des marques et logos (essentiellement Altran Technologies) et ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels correspondent à des logiciels achetés ou créés.

Les logiciels créés destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Toutefois, ils peuvent être inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet est clairement identifié et suivi de façon individualisée et fiable ;
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- le projet a de sérieuses perspectives de rentabilité commerciale pour les logiciels destinés à être loués, vendus ou commercialisés ;
- la Société manifeste son intention de produire, de commercialiser ou d'utiliser en interne les logiciels concernés ;
- les frais faisant l'objet d'activation sont ceux directs, internes et externes, engagés durant les phases d'analyse organique, de programmation, de test, et pour le développement de ces logiciels.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 3 à 8 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées :

- des fonds de commerce acquis ou apportés au coût historique par les sociétés fusionnées ;
- du mali technique de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des titres des sociétés absorbées figurant à l'actif de la société absorbante et la valeur comptable apportée de ces sociétés.

Ils correspondent essentiellement aux malis techniques constatés lors de la fusion de 26 sociétés en 2006, de la fusion de 11 sociétés en 2013, du transfert universel de patrimoine d'OXO en 2018. Étant intégralement affectés aux fonds de commerce, ces malis ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, basé sur l'actualisation des *cash flows* prévisionnels issus de l'activité de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux installations et agencements, matériels de bureau, matériels informatiques et mobilier.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés principalement sur le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

- constructions	10 à 30 ans
- agencements et installations	9 à 10 ans
- matériels de transport	5 ans
- matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
- mobilier de bureau	9 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation et autres immobilisations financières figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte d'une valorisation d'entreprise effectuée à partir des perspectives de rentabilité (CA, EBIT, *cash flow*, taux de croissance) basées sur les plans d'affaires à 5 ans (méthode dite du *discounting cash flows*, un taux de croissance à l'infini et un taux d'actualisation sont appliqués). En l'absence de données disponibles sur ces agrégats la valeur d'utilité correspond à la quote part de la situation nette.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur comptable.

Stocks et en cours de production de services

Marchandises et approvisionnements

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Coûts de transition et/ou de transformation

Les coûts engagés dans la phase initiale de certains contrats (coûts de transition et/ou de transformation) peuvent être différés lorsque :

- ils sont spécifiques auxdits contrats ;
- ils se rapportent à une activité amenée à générer des avantages économiques futurs ;
- ils sont recouvrables.

Ces coûts sont alors classés en travaux en cours et repris au résultat au fur et à mesure de la perception des avantages économiques.

Dans le cas où un contrat deviendrait déficitaire, les coûts de transition sont dépréciés à hauteur de la perte prévue et une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée si nécessaire.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance (hors avance aux filiales), fondée sur la probabilité de son recouvrement, est inférieure à sa valeur comptable. Concernant les avances aux filiales, la valeur d'inventaire de ces créances suit la logique de dépréciation retenue pour les titres de participation.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation. La Société a recours à des experts indépendants pour l'estimation du montant.

Les principales provisions pour risques et charges que la Société est amenée à comptabiliser incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers, d'administrations ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêt.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation 2013-R02 de l'ANC, la Société a adopté la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de départ à la retraite, qui consiste à comptabiliser dans ses comptes annuels l'ensemble de ces engagements sous forme de provision.

Les engagements de retraite, basés sur les modalités légales et les dispositions de la convention collective SYNTEC, sont évalués par un cabinet d'actuaire indépendant.

La charge, exclusivement afférente aux indemnités de fin de carrière, est évaluée en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et comptabilisée :

- en résultat d'exploitation pour la partie afférente au coût des services et à l'amortissement des écarts actuariels ;
- en résultat financier pour la partie afférente aux intérêts d'actualisation.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) sont appelés pertes et gains actuariels. Les écarts d'engagement liés à des changements d'hypothèses font également partie des écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont constatés au compte de résultat selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement, sur la durée d'activité résiduelle des personnels bénéficiaires, des écarts excédant le plus élevé de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs des régimes à la date d'arrêt.

Les hypothèses actuarielles portent sur les données suivantes :

- table de mortalité ;
- rotation des effectifs ;
- taux d'actualisation ;
- taux d'inflation ;
- évolution des salaires.

Opérations en devises et écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en écart de conversion pour les devises des pays hors zone euro et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour perte de change.

Opérations à long terme et reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la Société.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations.

De plus, lorsque le résultat d'une transaction ne peut être estimé de façon fiable et qu'il n'est pas probable que les coûts encourus seront recouverts, le chiffre d'affaires n'est pas comptabilisé et les coûts encourus sont comptabilisés en charges.

Prestations en régie

Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés par Altran Technologies sur ces projets.

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations en mode projet

Ces contrats, avec obligation de résultat, ont un prix qui est soit fixé initialement pour la globalité du projet (*fixed price*) soit défini dans un contrat cadre pour chaque typologie de services qui seront commandés au fur et à mesure par le client.

Les contrats en mode projet donnent lieu à comptabilisation du chiffre d'affaires en fonction du degré d'avancement du projet et du résultat à terminaison attendu. Le cas échéant, une perte à terminaison est provisionnée lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits attendus du contrat.

Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été mise en place avec Capgemini SE, société intégrante.

La convention reprend essentiellement les points suivants :

Principe général

Il est retenu le principe de neutralité en vertu duquel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe dont Capgemini SE est la Société Intégrante, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Impôt sur les sociétés

Les filiales constatent, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles n'avaient jamais été intégrées.

L'impôt calculé par les filiales est déterminé après imputation des déficits antérieurs.

La constatation de cet impôt fait naître une créance de Capgemini SE sur Altran Technologies d'un montant identique.

La Filiale peut, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 209 du Code Général des Impôts, procéder à l'imputation des déficits disponibles nés antérieurement à l'entrée de la Filiale dans le périmètre d'intégration fiscale ainsi que des déficits nés postérieurement à cette date. Elle peut également imputer tout crédit d'impôt (existant ou à venir) qu'elle aurait pu imputer en l'absence de régime de groupe.

Toutefois, les créances de crédits d'impôt et les créances de report en arrière des déficits détenues par la Filiale avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt sur les sociétés dû par la Filiale à la Société Intégrante. La Filiale pourra en solliciter le remboursement auprès du comptable de la DGFIP à la date d'échéance.

La constatation de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles fait naître une créance de la Société Intégrante sur la Filiale d'un montant identique.

En cas d'exercice déficitaire, la Filiale ne sera titulaire à raison de ce déficit d'aucune créance sur la Société Intégrante quel que soit le choix d'imputation du déficit effectué par la Société Intégrante.

Modalités de règlement des impôts

La Filiale s'acquitte de son impôt sur les sociétés et de ses contributions additionnelles auprès de la Société Intégrante selon les mêmes modalités, aux mêmes échéances et sous les mêmes sanctions que si elle avait dû s'en acquitter auprès du Trésor Public.

Les acomptes d'impôt sur les sociétés excédentaires sont remboursés par la Société Intégrante à la Filiale dans les 30 jours qui suivent la date limite du paiement du solde de l'impôt sur les sociétés.

S'agissant du premier exercice d'intégration fiscale, la Filiale verse directement auprès du Trésor Public (ou de son ancienne société intégrante en application du 2 de l'article 223 N du CGI) les quatre acomptes d'impôt sur les sociétés et les acomptes de contributions dus, le cas échéant.

Date d'effet et durée

La convention prend effet rétroactivement au 1er janvier 2021.

Elle restera en vigueur aussi longtemps que la Filiale fera partie du périmètre du groupe fiscal intégré dont la Société Intégrante, ou toute société venant aux droits et obligations de celle-ci, est la société de tête, mais pourra être révisée d'un commun accord entre les parties.

Modalités lors de la sortie du groupe fiscal

Lors de la cessation du groupe intégré ou de la sortie de la Filiale, la Société Intégrante et la Filiale se rapprocheront et conviendront entre elles, le cas échéant, des conséquences de cette cessation ou sortie.

Les acomptes d'impôt sur les sociétés que la Société Intégrante devra verser pour le compte de la Filiale pendant les douze mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la Filiale au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et, pour les autres, cinq jours avant leur échéance légale. Toutefois, ce montant ne pourra excéder le montant des acomptes calculés sur le résultat 2058 A bis de la Filiale de l'exercice précédant sa sortie, sauf application le cas échéant des dispositions relatives au quatrième acompte majoré.

Les compléments éventuels d'impôt générés par les rectifications apportées au résultat d'ensemble en raison de la sortie du groupe de la Filiale sont à la charge exclusive de la Société Intégrante.

Instruments financiers

Altran Technologies applique le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

À ce titre les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

Les primes payées dans le cadre des opérations de couverture font l'objet d'un étalement dans le compte de résultat sur la période de couverture.

En décembre 2021, la société a mis en place des couvertures pour la totalité du montant du prêt intragroupe à la société Octavia Holdco (1,526mUSD).

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Pandémie Coronavirus

Au cours de l'année 2021, la société a continué à bénéficier du redémarrage de l'activité économique amorcé au 4ème trimestre 2020 dans tous les domaines et particulièrement dans les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile très impactés par la pandémie Covid-19.

Contrairement à 2020 et compte tenu du redémarrage de l'activité, la société a eu très peu recours au à l'activité partielle. La société n'a demandé aucun report de délai de paiements d'échéances sociales et fiscales.

Cession de titres de participations

Le 2 août 2021, cession des titres de participation de sa filiale Altran US Corp à Capgemini North America.

Le 08 octobre 2021, cession des titres de participation de sa filiale Altran Norge à Capgemini Norge.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Apports partiels d'actif – Capgemini Technology Services

Il a été décidé, dans le cadre juridique d'un apport partiel, le transfert des branches d'activité « Finance et Public Sector » (ci-après « FSP ») et IT France de la Société, au profit de la société Capgemini Technology Services, société indirectement détenue par l'Associé Unique.

L'opération d'apports partiels d'actif a été formalisée par convention d'apports partiels d'actif conclue le 16 février 2022 entre la Société (en qualité d'apporteur) et la société Capgemini Technology Services (en qualité de bénéficiaire), définissant les termes, modalités et conditions juridique des apports partiels d'actif.

Aucun autre événement important n'est survenu.

Notes relatives à certains postes du bilan

Immobilisations et amortissements

Immobilisations (en euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises hors service ou transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Brevets, licences, marques	42 602 831	888 485	8 113 709	35 377 607
Fonds de commerce	27 522 393			27 522 393
Autres immobilisations incorporelles (a)	92 696 169			92 696 169
Immobilisations incorporelles en cours (b)	102 878	1 722	102 878	1 722
TOTAL 1	162 924 271	890 207	8 216 587	155 597 891
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisations corporelles	22 582 102	3 450 996	11 620 582	14 412 516
Immobilisations corporelles en cours	32 465	1 394 989	32 465	1 394 989
TOTAL 2	22 614 567	4 845 984	11 653 047	15 807 505
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées (c)	748 386 981	40 740 000	93 008 762	696 118 218
Prêts et autres immobilisations financières (d)	1 299 948 782	135 634 263	31 883 702	1 403 699 343
TOTAL 3	2 048 335 763	176 374 263	124 892 464	2 099 817 561
TOTAL GENERAL (1+2+3)	2 233 874 601	182 110 455	144 762 099	2 271 222 957

(a) Les 92,7 millions d'euros en « Autres immobilisations incorporelles » correspondent principalement aux malis techniques issus de la fusion dans Altran Technologies de 26 sociétés en 2006, de 11 sociétés en 2013 et la société OXO en 2017, diminué en 2020 par l'apport partiel d'actif réalisé au profit de la société Altran Technology & Engineering Center.

(b) Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement à des logiciels achetés ou créés en cours de développement.

(c) Participations

L'augmentation des participations correspond à une augmentation du capital :

- Pour 1 300 milliers d'euros sur Altran Education Services
- Pour 19 000 milliers d'euros sur Altran Prototypes Automobile
- Pour 440 milliers d'euros sur Altran Allemagne
- Pour 20 000 milliers d'euros sur Altran Connected Solution

La diminution des participations correspond à la cession des titres de participations :

- Pour 90 352 milliers d'euros d'Altran US
- Pour 2 350 milliers d'euros d'Altran Norvège

(d) Les variations des prêts concernent principalement les opérations relatives au prêt intragroupe à la société Octavia Holdco.

Amortissements / Provisions des immobilisations (en euros)	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Brevet, licences, marques	20 249 748	10 025 350	5 085 793	25 189 305
TOTAL 1	20 249 748	10 025 350	5 085 793	25 189 305
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisations corporelles	16 793 681	2 444 963	10 445 412	8 793 232
TOTAL 2	16 793 681	2 444 963	10 445 412	8 793 232
TOTAL GENERAL (1+2)	37 043 429	12 470 313	15 531 205	33 982 537

Provisions et dépréciations

<i>(en euros)</i>	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations Corporelles	173 000	904 977	863 000	214 977
Participations et créances rattachées (a)	112 225 256	31 705 746	92 702 501	51 228 501
Autres immobilisations financières	15 000			15 000
TOTAL IMMOBILISATIONS	112 413 256	32 610 723	93 565 501	51 458 478
CRÉANCES CLIENTS	1 577 436	445 502	20 930	2 002 008
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	4 259 909	5 895	17 419	4 248 384
Provisions pour charges et litiges (b)	396 624 162	8 266 706	51 867 286	353 023 583
Provisions pour pensions et obligations similaires	36 064 356	3 193 331	800 766	38 456 921
Provision pour perte de change	38 926 416		38 926 416	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	471 614 934	11 460 037	91 594 468	391 480 503
TOTAL	589 865 534	44 522 158	185 198 318	449 189 373

(a) Participations et créances rattachées

Augmentations : Provision sur titres de participations, dont 15,6 millions sur les titres de la société Altran Prototypes Automobiles et 15,2 millions sur les titres de la société Altran Connected Solutions.

Diminutions : Annulation des provisions sur titres de participation suite à la cession des titres de participation de la société Altran Solutions pour 90,35 millions et de la société Altran Norvège pour 2,35 millions.

(b) Provisions pour charges et litiges :

Les dotations sont essentiellement imputables :

- aux litiges qui opposent depuis plusieurs années la société et certains de ses salariés ou anciens salariés,
- aux diverses procédures en cours d'ordre légal ou réglementaire,
- aux couts de restitutions des locaux

Concernant les reprises, elles sont principalement motivées par :

- l'amélioration des situations nettes négatives de plusieurs filiales françaises et internationales,
- diverses procédures d'ordre légal ou réglementaire sans objet,
- au litige "heures supplémentaires" suite aux paiements exécutoires du fait de décisions de justice.

Reprise de provisions pour risques et charges

<i>(en euros)</i>	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Total
Charges et litiges	12 554 040	39 313 246	51 867 286
Pensions et obligations similaires	800 766		800 766
Perte de change		38 926 416	38 926 416
TOTAL	13 354 806	78 239 662	91 594 468

Provisions pour pensions et obligations similaires**Mouvements de l'exercice**

	<i>(en euros)</i>
Coût des services rendus	3 167 834
Charges d'intérêts	128 400
Amortissement du coût des services passés	184 708
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(287 611)
Dotation de l'exercice	3 193 331
Utilisation	800 766
Reprise de l'exercice	800 766

Hypothèses actuarielles

	Rappel des hypothèses au 31/12/2020	Hypothèses au 31/12/2021
Paramètres économiques		
Taux d'actualisation	0,40%	0,82%
Taux de revalorisation salariale	Jusqu'à 34 ans : 2,00% Après 35 ans : 1,50%	Jusqu'à 34 ans : 2,00% Après 35 ans : 1,50%
Taux de charges sociales	Table 1 ci-dessous	Table 1 ci-dessous
Paramètres démographiques		
Initiative du départ	100% Départ Volontaire	
Age de départ à la retraite	66 ans	66 ans
Table mortalité	INSEE TH-TF 14-16	INSEE TH-TF 14-16
Table de turnover	Table 2 ci-dessous	Table 2 ci-dessous

Tables de turnover - Taux de sortie par an	
Age	Table 2
Jusqu'à 24 ans	21,90%
25 à 29 ans	24,20%
30 à 34 ans	17,80%
35 à 39 ans	11,90%
40 à 44 ans	8,80%
45 à 49 ans	7,60%
50 à 54 ans	3,40%
55 à 60 ans	1,80%
60 ans et plus	0,00%

Stocks de gains et pertes actuariels

	<i>en euros)</i>
Montant des (pertes) gains actuariels non reconnus	9 129 387
Montant des services non reconnus	(178 339)

État des échéances des créances

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 403 697 343	21 571 494	1 382 125 849
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 379 625 526	906 765	1 378 718 761
Autres immobilisations financières	24 071 817	20 664 728	3 407 088
Créances de l'actif circulant	440 047 718	351 601 342	88 446 376
Créances clients	297 513 460	295 165 696	2 347 764
Personnel et comptes rattachés	5 849 308	5 849 308	
Etat	108 928 370	29 009 177	79 919 193
Groupes et associés	9 313 987	9 313 987	
Débiteurs divers	7 803 366	3 108 937	4 694 430
Charges constatées d'avance	10 639 227	9 154 238	1 484 989
TOTAL	1 843 745 061	373 172 836	1 470 572 225

Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Ouverture	Mouvements de la période sur le capital		Affectation du résultat N-1	Résultat N	Valeur fin exercice
		Augmentation	Réduction			
Capital social ou individuel	128 510 553					128 510 553
Primes d'émission	972 593 983					972 593 983
Primes de fusion	71 638 327					71 638 327
Ecarts de réévaluation						
Réserve légale	12 851 055					12 851 055
Report à nouveau	315 119 840			(534 398 810)		(219 278 970)
Résultat de l'exercice	(534 398 810)			534 398 810	58 313 924	58 313 924
Provisions réglementées	520 383	17 917				538 300
TOTAL CAPITAUX PROPRES	966 835 331	17 917			58 313 924	1 025 167 172

Composition du capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social d'Altran Technologies s'élève à 128 510 552,50 euros divisé en 257 021 105 actions ordinaires.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominal
Actions composant le capital social en début d'exercice	257 021 105	0,5 euro
Actions composant le capital social de l'exercice	257 021 105	0,5 euro

Dont 2 461 800 actions détenues par Altran Technologies pour un montant de 19,9 millions d'euros.

Emprunts

Emprunt Groupe Caggemini SE

Altran Technologies a procédé dans le courant de l'année 2021 :

-à un remboursement total du prêt de 181,48 millions d'euros

-à un remboursement partiel de 593,2 millions d'euros sur le 2^{ème} prêt, portant le solde au 31 décembre 2021 à 735,8 millions d'euros.

La charge d'intérêts au titre de l'exercice s'élève à 7 188 milliers d'euros.

Autres lignes de crédit et gestion de la trésorerie

Affacturage

La société a mis fin à ce contrat en date du 15/01/2021.

Gestion de trésorerie

Les liquidités d'Altran Technologies sont placées auprès de la société GMTS, filiale de la société Altran Technologies, assurant la gestion de trésorerie centralisée, ce qui permet de réduire le risque de liquidité.

Une procédure est mise en œuvre pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du Groupe dans les filiales et au niveau central, dont l'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de trésorerie des filiales sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie GMTS, société de droit français ;

La gestion du risque de taux est assurée par la direction financière du groupe.

État des échéances des dettes

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédits	2 208 714	2 208 714		
Emprunts et dettes financières divers	735 927 355	127 355	735 800 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	165 836 325	165 836 325		
Dettes fiscales et sociales	181 701 577	181 701 577		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	17 359 026	17 359 026		
Produits constatés d'avance	37 725 064	37 725 064		
TOTAL DES DETTES	1 140 758 061	404 958 061	735 800 000	

Entreprises liées et participations

Actifs et passifs concernant les entreprises liées (en euros)

Participations	691 994 495
Dépréciation des titres de participations	(51 212 533)
Prêts et intérêts courus	1 350 375 266
Créances clients et comptes rattachés	80 717 607
Autres créances et charges constatées d'avance	9 786 616
Provisions pour risques et charges	140 524 521
Emprunts et dettes financières divers	735 924 176
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 181 769
Autres dettes et produits constatés d'avance	2 385 506

Charges et produits concernant les entreprises liées (en euros)

Produits d'exploitation	175 020 672
Charges d'exploitation	268 030 429
Produits financiers	172 910 552
Charges financières	38 927 270
Produits exceptionnels	380 020
Charges exceptionnelles	97 072 956

Les transactions entre parties liées, visées à l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, ayant été conclues à des conditions normales de marché aucune information n'est à fournir.

Produits à recevoir

<i>(en euros)</i>	Montant
Créances clients et comptes rattachés	73 417 401
Autres créances	1 561 631
Créances fiscales et sociales	21 525 518
Groupe et associés	3 250 000
Total	99 754 550

Charges à payer

<i>(en euros)</i>	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55 800
Emprunts et dettes financières divers	124 176
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	124 693 375
Dettes fiscales et sociales	104 094 570
Autres dettes	13 762 413
TOTAL	242 730 334

Charges et produits constatés d'avance

<i>(en euros)</i>	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	10 639 227	37 725 064
TOTAL	10 639 227	37 725 064

Crédit-bail

Néant.

Instruments financiers**Dérivés de taux**

La majorité des dettes financières auprès des établissements de crédit est contractée à taux variable essentiellement indexé sur le taux de référence EURIBOR ou LIBOR. Conformément au contrat de crédit une couverture de taux a été mise en place sur le Term Loan B.

La juste valeur au 31 décembre 2021 est de 0 euros.

	Date de départ	Date d'échéance	Type	Niveau CAP	Montant nominal	Taux de référence	Devise
Morgan Stanley	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,470 %	400 000 000	Euribor3M	EUR
Goldman Sachs	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,458 %	400 000 000	Euribor3M	EUR
CACIB	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,455 %	200 000 000	Euribor3M	EUR

Notes relatives au compte de résultat**Ventilation du chiffre d'affaires net**

<i>(en euros)</i>	31/12/2021
<i>Répartition par secteurs d'activité</i>	
Ventes de marchandises	
Prestations de biens et services	1 010 992 635
TOTAL	1 010 992 635
<i>Répartition par marchés géographiques</i>	
Chiffres d'affaires nets-France	926 724 808
Chiffres d'affaires nets-Export	84 267 827
TOTAL	1 010 992 635

Résultat financier

<i>(en euros)</i>	Charges financières	Produits financiers
Intérêts sur compte courant Groupe	1 614	
Intérêt sur découvert et escompte	154 914	
Intérêts sur instruments de couverture	1 866 667	
Intérêts sur dettes commerciales	8 931	
Intérêts sur dettes Financières - Groupe	7 188 080	
Escomptes accordés	11 092	
Pertes de change	136 854	
Charges financières sur affacturage	2 230	
Provision dépréciation titres de participation	31 705 746	
Provision situation nette négative filiales	31 829	
Provision engagement retraite	128 400	
Dividendes reçus Groupe		20 278 012
Revenus de créances rattachées à des participations		28 903 857
Intérêts sur compte courant Groupe		194 183
Reprise de provisions financières		69 643 485
Reprise de provision pour dépréciation titres de participation		92 702 501
Gains de change		101 644
Autres produits financiers		21 885
TOTAL	41 236 357	211 845 568

Résultat exceptionnel

<i>(en euros)</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	147 683	
Charges exceptionnelles de restructuration	5 018 472	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion hors groupe	24 455 663	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion groupe	4 370 455	
Valeurs nettes comptables des immobilisations sorties de l'actif	96 926 603	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	2 899 570	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles de restructuration	119 150	
Dotations aux amortissements dérogatoires	17 917	
Dotations pour dépréciations d'autres actifs courants	904 977	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion hors groupe		2 517 688
Produits exceptionnels sur opérations de gestion groupe		380 019
Produits de cession des immobilisations cédées		121 501
Reprises de provisions de restructuration		291 600
Reprises de provisions pour dépréciations d'autres actifs courants		425 000
Reprises de provisions exceptionnelles diverses		19 480 356
TOTAL	134 860 491	23 216 164

Les charges exceptionnelles de restructuration (5 018 milliers d'euros) correspondent essentiellement à des transferts de charges d'exploitation (coûts salariaux, honoraires et charges diverses) qui, après analyse, sont reclassés en résultat exceptionnel.

Impôts sur les sociétés et impact de l'intégration fiscale

<i>(en euros)</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	158 304 214	(43 533 659)	114 770 555
Résultat exceptionnel	(111 644 327)	30 702 190	(80 942 137)
Résultat comptable	46 659 887	(12 831 469)	33 828 418
Différences permanentes	(24 315 068)	6 686 644	(17 628 424)
Différences temporaires	63 413 333	(17 438 667)	45 974 666
Résultat fiscal individuel avant imputation des déficits reportables	85 758 152	(23 583 492)	62 174 660
Création de déficits reportables	(43 379 076)	11 929 246	(31 449 830)
Résultat fiscal individuel après imputation des déficits reportables	42 379 076	(11 654 246)	30 724 830
Contributions additionnelles		(359 411)	(359 411)
Impôts sur les sociétés et contributions des filiales bénéficiaires		(1 465 476)	(1 465 476)
Crédits d'impôts		25 309 149	25 309 149
Impôts et contributions sur exercices antérieurs		(175 979)	(175 979)
RESULTAT NET	46 659 887	11 654 037	58 313 924

Au 1^{er} janvier 2021, intégration d'Altran Technologies dans le périmètre fiscal de Capgemini.

Les déficits de l'ancien groupe fiscal d'Altran restent acquis au « sous-périmètre Altran » au niveau de la société Altran Technologies.

En contrepartie, Altran Technologies indemniserà ses filiales au titre des déficits qu'elles auraient pu utiliser sur la période 2021-2025.

En 2021, la société a constaté une indemnisation à verser à ses filiales pour un montant de 2,7 millions d'euros.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires <i>(en euros)</i>	Montant	Impôt
C3S	1 450 000	374 535
Provisions indemnités fin de carrière	38 456 921	9 933 423
Autres provisions pour risques et charges	1 146 431	296 123
Déficit fiscaux	303 706 240	78 447 322
ALLEGEMENTS	344 759 592	89 051 403

Effectifs

Personnel salarié moyen

Catégorie	2021	2020
Cadres	8 277	9 383
Agents de maîtrise, Employés et techniciens	1 048	1 158
TOTAL	9 325	10 541

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination	Forme juridique	Adresse siège social	Siret	% de détention
CAPGEMINI	SE	11 RUE DE TILSIITT - 75017 PARIS	330 703 844 00036	100%

L'ensemble des informations financières (communiqués, présentations, rapports) est disponible sur le site internet du Groupe: <http://capgemini.com>

Engagements hors bilan

Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Loyers & matériel de bureau	38 644					38 644
Cautions et garanties	161 988		158 038			3 950
Swap / Cap / Tunnel	1 000 000					1 000 000
Autres engagements : locations véhicules	5 094					5 094
Clauses de non-concurrence	68					68

Engagements reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Néant						

Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Créances, Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1 - FILIALES FRANCAISE DÉTENUES A PLUS DE 50 % (en milliers d'euros)										
Altran ACT	1	(136 494)	100%	1	0			314 494	9 804	
Altran Allemagne	777	(48)	100%	1 271	729				(48)	
Altran Connected Solutions	8 199	(3 425)	100%	29 993	4 774			3 654	(4 425)	
Altran Education Services	146	278	100%	4 363	424			1 297	274	
Altran Lab	20 000	18 274	100%	23 762	23 762			46 625	4 823	
Altran Participations	37	89	100%	37	37				25	
Altran Technology & Engineering Center	975	(1 973)	100%	13 306	13 306			119 335	(7 514)	
Altran Prototypes Automobiles	10 323	(6 879)	100%	19 054	3 444			24 370	(6 879)	
G.M.T.S.	200	91 825	80%	160	160	5 982			65 906	
Logiquial	37	647	100%	37	37			1 184	240	200
2 - FILIALES FRANCAISES DETENUES A MOINS DE 50% (en milliers d'euros)										
R21			46,99%	16						
	Devises	Devises								
3 - FILIALES ETRANGERES DETENUES A PLUS DE 50% (en milliers de devises)										
			En norm€	Euros	Euros	Euros		Devises	Devises	Euros
Altran (Belgique)	62	64 271	99,84%	31	31			79 316	5 991	4 992
Altran Innovación (Espagne)	2 000	144 330	100%	84 142	84 142	3 250		260 123	16 474	
Altran International (Pays-Bas)	125 000	267 609	100%	399 178	399 178				(60 944)	
Altran Italia (Italie)	5 000	78 976	100%	70 305	70 305			273 986	16 761	10 000
Altran Middle East (E.A.U.)	69	(24 273)	86%	5 902				4 247	(6 016)	
Altran Sverige (Suède)	596	118 341	100%	12	12			563 717	(6 707)	
Altran Switzerland (Suisse)	1 000	15 630	100%	2 397	2 397			81 744	6 459	1 836
Altran Telnnet Corporation (Tunisie)	19 507	7 162	70%	5 104	5 104			15 426	1 144	
Altran UK Holding (Royaume Uni)	22 500	29 507	100%	32 927	32 927			384	12 997	
MG2 Engineering (Maroc)	300	37 652	50%	14	14			145 000	13 221	
4 - PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)										
H2SCAN USA			1,73%	2 350	2 350					
SKYDWELLER AERO INC			2,64%	1 757	1 757					